

REGLEMENT DU JEU

« NOUVEL AN CHINOIS 2023 SUZI WAN »

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société Mars PF France - Société par Actions Simplifiée, au capital de 403.512.580 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 494 887 631 et dont le siège social est situé Boulevard des Chenâts, 45 550 Saint-Denis de l'Hôtel (ci-après « la Société Organisatrice »), organise du 02/01/2023 à 0h01 au 28/02/2023 à 23H59 (ci-après la Durée de l'Opération) un jeu intitulé « Nouvel An Chinois 2023 SUZI WAN» (ci-après « l'Opération »), dans les magasins participants de France métropolitaine (Corse comprise) et sur le site Internet accessible à l'URL suivante : www.suziwan-nac2023.com (ci-après « le Site »).

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice et des sociétés liées aux magasins participants, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de l'Opération, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

La participation est limitée à trois (3) par personne (même prénom, même nom, même adresse électronique, même adresse postale) pendant toute la Durée de l'Opération.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé à l'Opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification des gagnants et l'annulation de leur gain.

ARTICLE 3 - ANNONCE DE L'OPERATION

L'Opération est portée à la connaissance du public via des éléments publicitaires disposés dans les magasins participant à l'Opération et sur le Site de l'opération.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Les lots mis en jeu pour l'ensemble de l'Opération (ci-après « les Lots ») sont :

- **1 voyage en Thaïlande** pour 2 personnes de 7 nuits à Phuket, comprenant : les frais d'acheminement jusqu'à l'aéroport de départ remboursés à hauteur de 300€ sur justificatifs (carburant, péage, billet SNCF...), les vols aller / retour au départ de Paris et à destination de Phuket, les taxes aériennes, les bagages cabines et bagages en soute, 7 nuits en hôtel 4 étoiles (base chambre double) à Phuket, les petits déjeuners, un cours de cuisine thaïlandaise (3 heures environ) incluant la visite du marché local, un diner dans un restaurant certifié par le Guide Michelin, la mise à disposition d'une voiture de location créditée à hauteur de 350€ pour les repas, l'assurance annulation. **Ne sont pas inclus** : les frais de passeport et visas, les boissons et repas hors forfait, les transferts hors forfait.
- **Des chèquiers de bons de réduction Suzi Wan** d'une valeur faciale totale de 5€, composé de 5 bons de réduction distincts (soit 1 bon de réduction de 1,50€ à valoir sur 2 cups Suzi Wan, 1 bon

de réduction de 0,50€ à valoir sur 1 produit coco Suzi Wan 200 ml, 1 bon de réduction de 1€ à valoir pour 3€ d'achats sur la gamme des nouilles Suzi Wan, 1 bon de réduction de 1€ à valoir pour 3€ d'achats sur la gamme des sauces froides Suzi Wan, 1 bon de réduction de 1€ à valoir pour 3€ d'achats sur toute la gamme Suzi Wan).

ARTICLE 5 - MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, il suffit :

- D'acheter entre le 02/01/2023 à 0h01 au 28/02/2023 à 23H59 4 produits Suzi Wan au choix dans la gamme,
- De se connecter sur le Site pendant la Durée de l'Opération (du 06/01/2023 à 0h01 au 28/02/2023 à 23H59), de remplir le formulaire prévu à cet effet en indiquant son nom, son prénom, son adresse électronique et postale, son mobile, les codes à barres des 4 produits Suzi Wan achetés, le nom de l'enseigne, le numéro du ticket de caisse, et de télécharger la preuve d'achat de ses 4 produits Suzi Wan après avoir entouré la date d'achat et les intitulés des produits.

La participation une fois complétée, et sa conformité vérifiée, donnera la possibilité de participer à un tirage au sort et de remporter l'un des lots mis en jeu et annoncés dans l'article 4 - dotations

ARTICLE 6 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant du voyage en Thaïlande sera désigné au moyen d'un tirage au sort, effectué sous le contrôle d'un huissier de justice. **Le tirage au sort aura lieu le 7 mars 2023.**

Tous les autres participants remporteront un chéquier de bons de réduction.

ARTICLE 7 – REMISE DES LOTS

Le gagnant du voyage sera directement contacté par l'agence de voyage.

Les chèquiers de réduction seront envoyés aux gagnants par voie postale à l'adresse indiquée par chaque gagnant lors de sa participation, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de sa désignation.

Les Lots retournés à la Société Organisatrice pour cause de non-réception par les gagnants seront considérés comme perdus et ne seront pas réattribués.

ARTICLE 8 – INDISPONIBILITE DES LOTS

Les Lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre leurs valeurs en espèce, ou contre toutes autres dotations.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer les Lots par d'autres lots de valeur équivalente ou supérieure en cas d'évènements indépendants de sa volonté qui rendraient impossible la délivrance desdits Lots, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

ARTICLE 9 - DEPOT ET MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

La participation à l'Opération implique l'entière acceptation du présent règlement qui est déposé auprès SELARL Legahuis conseils, Huissiers de Justice, 5 rue de la Lionne, 45000 Orléans.

Le règlement est consultable gratuitement et imprimable à tout moment sur le Site.

ARTICLE 10 - REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les frais de connexion à Internet pour participer à l'Opération ne seront pas remboursés.

ARTICLE 11 - FRAUDE

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les Lots aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITE

13.1. La participation à l'Opération par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et le risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'interruption des communications Internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau) et plus généralement de tout dysfonctionnement du réseau Internet.

13.2. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement ou de défaillance du réseau de La Poste et, notamment, en cas de perte des Lots lors de leur expédition, de leur non-réception, de leur détérioration ou de leur livraison avec retard. De même, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur d'acheminement des lots en raison d'informations erronées fournies par les participants ou si les Lots n'étaient pas réceptionnés par les gagnants dans le délai fixé par La Poste.

ARTICLE 14 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Mars PF France recueille et traite les données personnelles conformément à la déclaration de confidentialité de Mars disponible sur <https://www.mars.com/privacy-policy>. Le traitement des données personnelles des participants est nécessaire à la Société Organisatrice, responsable de traitement, dans le cadre de la bonne gestion de l'Opération et afin d'informer les gagnants des résultats et de leur faire parvenir leur Lot, ce en exécution du présent règlement. Ces données ne seront partagées avec aucun tiers, en dehors des prestataires sous-traitants de la Société Organisatrice, agissant pour son compte, sur ses instructions et son contrôle aux fins de la réalisation de tout ou partie du traitement des données personnelles des participants.

Les données des participants qui ne sont pas désignés comme gagnants seront conservées pendant la durée de l'Opération. Les données des gagnants seront conservées un an à compter de la livraison de leurs Lots.

Les participants à l'Opération peuvent accéder, mettre à jour, modifier, supprimer, transférer, restreindre ou s'opposer au traitement de leurs données personnelles. Les personnes exerçant leur droit de supprimer, transférer, s'opposer ou restreindre le traitement de leurs données personnelles avant la fin de l'Opération ne pourront pas participer à l'Opération et recevoir un lot.

Les participants peuvent exercer ces droits à l'adresse suivante : MARS PF France – Service consommateurs – Boulevard des Chenêts – CS2001 – 45550 St Denis l'Hôtel. En outre le délégué à la protection des données de la Société Organisatrice peut être contacté à l'adresse suivante : privacy@effem.com . Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE ET CONTESTATION

15.1. L'Opération et le présent règlement sont soumis au droit français.

15.2. Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : Mars PF France, Service Consommateurs - Boulevard des Chenêt – CS 2001 - 45550 Saint-Denis de l'Hôtel.